

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 80-1631/PR/CG portant majoration du salaire de base du personnel de la Force nationale de Sécurité

n° 80-1631/PR/CG

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Numéro JO
n° 1 du 03/01/1981

Date de publication
6 novembre 1980

Date du numéro
3 janvier 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pour compter du 1er juillet 1980, le salaire de base indiciaire des fonctionnaires de la Force nationale de Sécurité pour les grades de 2e classe à caporal est fixé comme suit.

Grades	Echelons	Indice	ancien	Indice	nouveau	Maijoration
*2e classe1re classeCaporal	—2+ 2+ 4— 2+ 2+4—2+2+4	230250265280300315325345358		271287296308324330838355362		18 %15 %12 %10%8%5 %4%3 %2%

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.